

Quartiers prioritaires

Ces jeunes qui «s'en sortent»

Patrick Dubéchet et Pierre Le Quéau

Depuis le début des années quatre-vingt, le chômage a particulièrement touché les jeunes, notamment ceux des quartiers « prioritaires » et, plus généralement, des quartiers dits « en difficulté ». On estime que 200 000 à 300 000 jeunes sont ainsi exclus de l'emploi et, pour certains, en voie de marginalisation. Ils habitent souvent des banlieues. Des jeunes de ces quartiers parviennent cependant à « s'en sortir ». Ils travaillent régulièrement et certains obtiennent des emplois en contrats à durée indéterminée. A la demande du secrétariat permanent du Plan urbain, le CRÉDOC a réalisé sur ce thème une étude auprès de 155 jeunes adultes. Cet échantillon ne prétend pas à la représentativité de cette population. Cependant, l'étude du CRÉDOC permet de mettre en évidence des parcours d'insertion professionnelle « réussie » et d'apprécier le rôle des dispositifs et des politiques territoriales dans l'accès à l'emploi. Les résultats montrent que l'environnement familial est souvent déterminant. Pour ces jeunes adultes insérés professionnellement, la famille et l'école ont constitué des pôles de socialisation au travail. Dans leurs discours, les jeunes font peu état, voire minimisent l'apport ou l'aide des organismes d'insertion : ils attribuent leur réussite à leurs qualités personnelles, insistant sur leur volonté et leur persévérance.

Chômage et mauvaise réputation

En 1997, parmi les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le chômage touche une personne de moins de 25 ans sur quatre. Dans les quartiers dits « en difficulté », cette situation concerne un jeune actif sur trois et dans certaines cités, un sur deux. Avec le chômage, la dégradation de l'habitat et les problèmes de violence et d'insécurité ont contribué à donner à ces cités une image très dévalorisée. On ne compte plus les études et articles sur les conditions de vie, sur les caractéristiques des habitants et sur les trajectoires conduisant à l'exclusion sociale.

Le CRÉDOC a réalisé une enquête auprès de 155 jeunes adultes entre 20 et 29 ans, habitant les quartiers en difficulté des communes de Valentigney dans le Doubs, Meaux en Seine-et-Marne, Garges-lès-Gonesse dans le Val-d'Oise. L'objectif n'est pas d'analyser un échantillon représentatif des jeunes de ce type de quartier. Son but et son originalité sont de rompre avec des

images dévalorisées en cherchant à comprendre comment, tout en continuant à vivre dans leur quartier d'origine, certains «s'en sortent» et comment ils analysent leur propre itinéraire.

Dans les cinq quartiers sélectionnés le taux de chômage était en moyenne de 23 % en 1994, celui des actifs de moins de 25 ans s'élevait à 31 %. Ces quartiers ont connu tous les dispositifs liés à la dégradation du bâti dans les grands ensembles, à la réduction du chômage et à la délinquance. Ils font partie des « zones urbaines sensibles » et trois d'entre eux sont des « zones franches ».

Des jeunes qui trouvent du travail

Dans la quasi-totalité des cas, l'emploi occupé est un emploi salarié, et près d'une fois sur deux en contrat à durée indéterminée (CDI). Cette situation est assez remarquable compte tenu d'un contexte général où le CDI se fait rare, notamment pour ceux qui arrivent sur le marché du travail. L'en-

Une insertion plutôt durable

	en %	
	Situation professionnelle au moment de l'enquête du CRÉDOC	Structure des offres d'emplois en 1997 (*)
Insertion stable (CDI ou CDD de six mois et plus)	46	51
Insertion précaire (enchaînement CDD courts, intérim, contrat aidé)	28	49
Alternance précarité-chômage (alternance emploi précaire/chômage court/emploi)	26	
Total	100	100

(*) 51 % des offres d'emploi reçues en 1997 par l'ANPE concernaient des emplois durables.
Source : CRÉDOC - ANPE

quête du CRÉDOC révèle trois types de situations :

- *L'insertion stable.* Près de la moitié des enquêtés (46 %) ont un contrat à durée indéterminée qui est le même qu'en 1996 ou qui fait suite à un contrat à durée déterminée (CDD). La moitié d'entre eux ont connu leur premier emploi il y a plusieurs années. Il s'agit aussi de jeunes titulaires d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois faisant suite à un précédent CDD, long également. Ces jeunes sont ceux qui ont le plus de chances d'avoir une intégration professionnelle définitive. Ce groupe compte le plus de personnes entre 26 et 29 ans, le moins de femmes et le plus de personnes dont au moins un parent a été scolarisé en France. En outre, leurs parents, père ou mère, occupent plutôt des postes d'employés.

- *L'insertion précaire.* 28 % des enquêtés vivent la précarité professionnelle. En 1996, ils avaient un contrat précaire (sur les 43 jeunes concernés : 22 étaient en CDD court de moins de six mois, 13 en contrat aidé, 8 en intérim). En 1997, au moment de l'enquête, ils travaillaient avec un nouveau contrat de même nature que le précédent. Ils alternent ces formes de travail avec une relative régularité. Ces jeunes « insérés précaires » sont parmi les plus jeunes, leur niveau d'études est assez élevé, et leur entrée sur le marché du travail est plus récente que celle des « insérés stables ».

- *L'alternance précarité-chômage.* 26 % des enquêtés vivent également la précarité professionnelle, mais ils suivent un itinéraire professionnel plus difficile. Ce sont des jeunes qui n'ont plus d'emploi à la date de l'enquête. Ils alternent les emplois précaires et les périodes de chômage. Ils ont été retenus dans cette enquête car ils avaient en 1996 un emploi d'au moins six mois consécutifs. Malgré leur difficulté à obtenir un emploi stable, ils continuent à faire preuve de volonté et de dynamisme pour « s'en sortir », et on peut raisonnablement penser qu'ils y arriveront. Ils forment le groupe où le niveau d'études est le plus faible et où la part des jeunes d'origine étrangère est la plus forte. C'est le groupe le plus féminin. Il a en commun avec celui de l'insertion précaire de comprendre une forte proportion de moins de 25 ans.

Des emplois peu qualifiés malgré l'expérience et les diplômes

Les jeunes adultes interrogés sont fréquemment ouvriers (41 % contre 36 % des jeunes de 20 à 29 ans au travail qui ont un niveau inférieur à Bac + 2). Beaucoup travaillent sur

des postes qui ne demandent aucune qualification, par exemple à la chaîne : « *je me lève tous les matins à quatre heures pour aller travailler à l'usine, à la chaîne* ». Même si dans l'ensemble ils possèdent un faible niveau de qualification (20 % n'ont aucun diplôme), ils sont mieux formés que la moyenne des jeunes des quartiers présentant les mêmes caractéristiques (30 % à 48 % de non diplômés). D'ailleurs, ils disent en majorité occuper des emplois ne correspondant pas à leurs compétences : « *Le travail chez N., ça avait un rapport avec ma formation puisque j'y avais fait un stage, mais en fait, j'avais juste à appuyer sur une pédale : j'étais simple OS.* »

Un environnement familial incitatif au travail

Au-delà des facteurs socio-démographiques classiques, le constat principal de cette étude s'articule autour de deux axes : le rôle de la famille et la personnalité des enquêtés. L'effet de la socialisation par la famille et le dynamisme des individus sem-

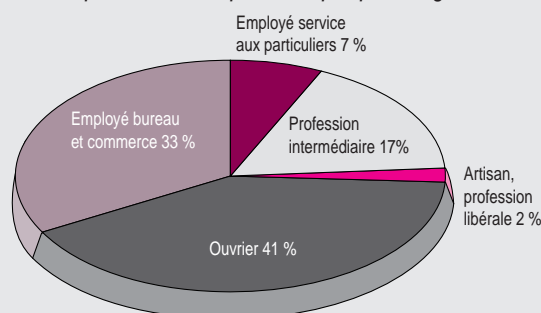
blent, aux dires des enquêtés, plus importants que les dispositifs implantés dans le quartier.

Le rôle des organismes et dispositifs dans les parcours d'insertion est apprécié différemment selon les groupes, mais dans l'ensemble, il apparaît peu déterminant. Seulement un jeune sur cinq affirme avoir obtenu son emploi de 1996 par un organisme d'insertion. Pourtant, 81 % déclarent avoir contacté un bureau de l'ANPE, et 42 % une mission locale ou une PAIO. Cette faible utilisation des dispositifs concerne davantage les « insérés stables » que les autres. Logiquement, les jeunes adultes qui n'ont plus d'emploi au moment de l'enquête et qui alternent chômage et emploi précaire ont eu plus que les autres des contacts avec des organismes ou des intervenants de leur quartier.

Il est difficile d'apprécier le rôle des organismes d'insertion auprès des enquêtés. Les propos volontaristes des jeunes laissent en effet peu de place au soutien extérieur autre que familial. Stratégie de distinction vis-à-vis des autres jeunes du quartier ou apport effectivement primordial du milieu

Les emplois occupés sont plutôt peu qualifiés

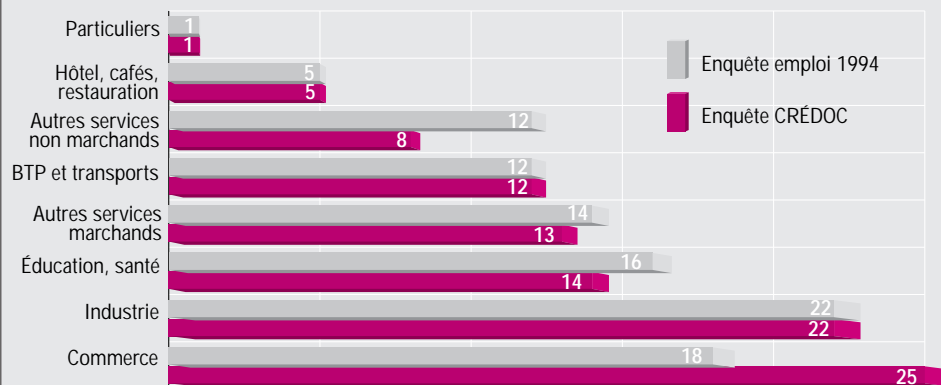
Répartition des emplois occupés par catégorie



CRÉDOC/Plan Urbain, 1997

Un quart des jeunes employés dans le commerce

Répartition des emplois occupés par secteur dans l'enquête CRÉDOC et dans l'enquête emploi de l'INSEE



Source: CRÉDOC/Plan urbain, 1997 - INSEE 1994. - Ces chiffres concernent les jeunes adultes de 20 à 29 ans, en activité professionnelle, de niveau de formation inférieur à BAC + 2.

Une grande diversité d'emplois d'exécution

Secteurs d'activité	Exemples d'emplois occupés
Secteur public (15%)	
collectivités territoriales : service municipal, centre de loisirs	agent administratif, secrétaire, animatrice, agent d'entretien
fonction publique l'État : collège, laboratoire	aide-secrétaire, agent de service, surveillant, technicien, agent administratif, enseignant, secrétaire comptable
entreprise parapublique : transport, hôpital, centre de formation	chef de station, machiniste receveur, agent d'accueil, infirmière, agent hospitalier, aide-kinésithérapeute
Secteur privé (85%)	
industrie : métallurgie, automobile, textile, agro-alimentaire	magasinier, agent de maintenance, agent de maîtrise, chauffeur livreur, fraiseur, réglleur, surfileuse, mécanicien tourneur...
commerce : centre commercial, boutique	caissière, conseiller en vente, vendeuse, surveillant, chef de rayon, boucher, employé, coiffeuse, fleuriste, étalagiste,
services : transport, nettoyage, déménagement, gardiennage	employé polyvalent, technicien de maintenance, représentant de commerce, manutentionnaire, ouvrière, réceptionniste...
cabinets : comptable, banque, bureau d'étude	caissier, responsable financier, guichetier, négociateur en bourse, ingénieur, technicien, dessinateur industriel
santé/social : entreprise d'insertion, régie de quartier, maison de retraite	aide médico-psychologique, auxiliaire de vie, secrétaire, agent d'entretien, comptable, secrétaire médicale
tourisme : hôtellerie, restauration, restauration rapide	chef de rang, serveuse, hôtesse de table, contacts téléphone, cuisinier, secrétaire de direction, assistant manager
bâtiment :	manoeuvre, électricien, peintre, maçon, foreur
médias : industrie du cinéma, agences de presse, de publicité	dactylo, assistante de rédaction, secrétaire, comptable, technicien en automatisme
grossiste : stockage, import/export	cariste, aide comptable, secrétaire, chauffeur livreur
autres : chez particuliers ou armée, couvent	garde-malade, militaire, jardinier

CRÉDOC / Plan Urbain, 1997

familial ? L'enquête du CRÉDOC montre tout de même que les jeunes interrogés ont des parents dont les caractéristiques pourraient bien être déterminantes. Dans un contexte peu favorable, ils occupent eux-mêmes un emploi. De plus, pour les parents des jeunes dont l'insertion est stable, le travail est une valeur importante qu'ils cherchent à transmettre à leurs enfants. Cet environnement familial favorable est un facteur de socialisation essentiel. Les

jeunes ayant des trajectoires d'insertion rapide et durable ont très tôt une pratique des « jobs d'été » ou de vacances. Les parents constituent une force incitative importante et un moyen d'accéder à ces « petits boulots » à l'image de Mme N. qui donnait des coups de main dans le supermarché où travaillait sa mère et qui souligne : « *Moi, j'ai toujours travaillé... J'ai des parents qui m'ont poussée.* » Pour les jeunes dont les parents sont étran-

gers (53 %), cet environnement familial diffère selon les communautés. Par exemple, les jeunes Portugais et les jeunes Turcs ont dit avoir trouvé un appui important pour accéder à l'emploi dans le réseau familial élargi et dans celui de la communauté. C'est moins le cas pour les jeunes d'autres communautés.

La volonté comme moteur de l'insertion

Mise à part la famille, les jeunes adultes attribuent leur réussite essentiellement à leur comportement et à leurs facultés personnelles, notamment à leur attitude volontariste. Cette internalisation des facteurs de réussite se traduit par un discours méritocratique fondant leur parcours professionnel et légitimant leur position actuelle. Les jeunes interrogés ayant « réussi » leur insertion professionnelle pourraient être le produit de « la trajectoire sociale de la lignée », le résultat d'une socialisation familiale « réussie » : la culture d'origine et les valeurs dont sont porteurs leurs parents ont été largement transmises aux enfants.

A partir de cet acquis, les jeunes ont développé deux types de compétences :

- d'une part, ils ont eu une expérience de travail, plusieurs pour certains, qui leur a permis de développer une compétence professionnelle : « l'employabilité ». Leur consentement à occuper des emplois et des conditions de travail dévalorisés au regard de leur diplôme s'inscrit dans des stratégies d'insertion durable dans l'emploi, voire dans des perspectives de progression de carrière. Ces comportements révèlent leur capacité d'adaptation à l'environnement économique, leur savoir-faire stratégique.
- d'autre part, ils ont développé une certaine « compétence sociale ». Ce terme désigne non seulement une discipline personnelle pour accepter la contrainte de l'autorité, des horaires, etc. ; mais elle renvoie

Une étude sur des itinéraires de « réussite »

L'intérêt de l'étude du CRÉDOC est de rompre avec les images trop souvent négatives des jeunes des banlieues populaires. Elle décrit et analyse des itinéraires d'insertion professionnelle « réussie » alors que, très souvent, les études concernant ces quartiers et ces jeunes, ont pour objet l'observation de parcours d'échec. Cette étude cherchait à comprendre pourquoi et comment des jeunes issus de ces quartiers parvenaient à obtenir un emploi durable. L'étude du CRÉDOC a privilégié le discours des jeunes.

L'insertion est entendue, dans cette étude, uniquement dans sa dimension professionnelle. La sélection des personnes interrogées reposait sur cinq critères. Comme critère principal de « réussite » d'insertion professionnelle, il fallait que les jeunes adultes de l'échantillon aient travaillé six mois consécutifs au moins, au cours de l'année 1996, quel que soit leur statut (CDI, CDD, intérim, emploi aidé). D'autres critères ont contribué à la sélection : avoir entre 20 et 30 ans, avoir été scolarisé dans le collège du quartier, résider actuellement dans le quartier ou la commune, ne pas avoir un niveau supérieur à Bac + 2. L'échantillon a été constitué à partir d'un premier contact avec 800 foyers présents dans l'annuaire téléphonique des communes et habitant les quartiers retenus. L'interrogation de ces foyers a permis de repérer les jeunes adultes correspondant aux critères de sélection.

L'enquête s'est déroulée auprès de 155 jeunes adultes dont une moitié avait moins de 26 ans et l'autre de 26 à 30 ans. Parmi eux, 20 % avaient un niveau VI et Vbis de formation (sans diplôme), 41 % un niveau V (CAP, BEP) et 39 % un niveau IV et plus (Bac et plus).

La plupart des parents ont un emploi

Situation professionnelle des parents des jeunes enquêtés

	Père	Mère
Emploi	72	42
Chômage	5	3
Retraite	10	5
Au foyer	0	46
Invalide	2	1
Absence de parents	11	3
Total	100	100

(*) Dans l'enquête CRÉDOC/Plan Urbain de 1995, le taux de chômage global dans les quartiers enquêtés variait de 14% à 41%.

CRÉDOC / Plan Urbain, 1997

Accéder à l'emploi par des démarches personnelles *

Type de démarches	Démarches	Enquête CRÉDOC %		Enquête-Emploi 94 %	
Démarches personnelles	contacts directs	42		34	
	par annonces	15	59	7	43
	concours	1		2	
Relations personnelles	amis, copains	19	31	20	27
	famille	12		7	
Organisme et dispositif emploi	contact avec organisme de la ville	21	22	14	18
	Ecole-formation	1		4	
Autres moyens	intérim	5	11	-	
	contacts professionnelles autres	6		5	12
	à son compte			2	
	autre			5	

* Ces chiffres concernent les jeunes adultes de 20 à 29 ans, en activité professionnelle, de niveau de formation inférieur à BAC+2.
Source : INSEE 94/CRÉDOC 97

surtout à l'activisme dont ils font preuve dans leurs démarches, et à l'adhésion à un discours pertinent du point de vue des employeurs sur la motivation et la volonté de se battre. Cette compétence sociale traduit également une relative maîtrise des interactions avec le monde institutionnel et le monde professionnel. Les jeunes enquêtés fréquentent peu les organismes d'insertion, mais certains les ont utilisés dans une

logique de tremplin, comme un coup de pouce pour accéder à l'emploi durable.

« S'en sortir » tout en restant dans la cité

Les jeunes rencontrés par le CRÉDOC affirment être attachés à leur quartier. Ils y sont nés, ils y ont passé leur jeunesse, près des deux tiers habitent encore chez leurs parents et les autres n'ont pas, en majorité, quitté le quartier. 37 % ont un emploi dans la commune. Cette faible mobilité pourrait s'expliquer par des raisons économiques, mais en réalité, ces jeunes ne se sentent pas « captifs » de leur quartier. S'ils y restent c'est parce qu'ils y sont attachés.

Toutefois, cet attachement déclaré ne s'accompagne pas pour autant de relations avec les autres jeunes de la cité. Monsieur P., vingt-quatre ans, affirme : « moi j'ai toujours habité ici, mais en fait les jeunes, je ne les connais pas vraiment ». Habiter plus de vingt ans dans un quartier sans connaître les autres jeunes de son âge, les jeunes avec qui on est allé à l'école, pourrait révéler une personnalité peu sociable.

En fait, ils ne veulent pas être assimilés à l'image négative des habitants du quartier. Parfois, ils préfèrent même ignorer leur entourage : « J'ai entendu parler des problèmes des jeunes comme tout le monde, à la télé. Mais je ne fais pas vraiment attention à ce qui se passe sur le quartier. La plupart du temps je suis en dehors, je travaille et je rentre tard. J'en entends pas trop parler ». Le regard qu'ils portent sur le comportement des autres jeunes est sévère. De leur point de vue, ils attendent trop des structures et des professionnels de l'insertion, ils sont trop « attentistes ». Alors qu'eux sont « des battants », s'ils ont un emploi, c'est parce qu'ils ont fait ce qu'il faut. Leur principale qualité est à leurs yeux la volonté, mais aussi la persévérance et la confiance en l'avenir. ■

Pour en savoir plus

● Les résultats présentés dans ce numéro sont issus du rapport pour le Secrétariat Permanent du Plan Urbain, intitulé « Comprendre des insertions professionnelles « réussies » parmi les jeunes des quartiers en difficulté ». Patrick Dubéchet, en collaboration avec Isa Aldeghi, Pierre Le Quéau. Collection des Rapports du CRÉDOC, n°187, février 1998.

● Ce travail est le prolongement d'une étude réalisée en 1995 par le Département d'Évaluation des Politiques Sociales du CRÉDOC à la demande du Secrétariat Permanent du Plan Urbain : « Insertion professionnelle et effets de quartier », Patrick Dubéchet, Isabelle Groc, Collection des Rapports du CRÉDOC n°172, septembre 1996. L'objet de cette étude était de comparer l'insertion professionnelle de 200 jeunes issus de quartiers dits « en difficulté » dans lesquels avaient été mis en place des programmes DSQ ou DSU et l'insertion professionnelle de 200 autres jeunes issus de quartiers présentant les mêmes caractéristiques, mais dans lesquels il n'y avait pas eu de programmes DSQ ou DSU.

● « En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle », Editions de l'Aube, 1997. Programme coordonné de recherche mené par le PIR Villes, le CNRS, la Délégation Interministérielle à la Ville, la CNAF, le Plan Urbain et l'INSEE.

Les quartiers prioritaires

Outre les objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale, la loi du 31 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV) « a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé ». Sur cette base, un décret du 5 février 1993 avait déterminé 546 quartiers prioritaires.

La loi du 4 février 1995 dite d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire définit des zones urbaines sensibles (ZUS) : « Les zones urbaines sensibles sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines. La loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville viendra quelque peu modifier et compléter cette géographie de la politique de la ville qui désormais s'articule autour de trois types de zones qui « s'intègrent » les unes dans les autres : 731 zones urbaines sensibles, 350 zones de redynamisation urbaine parmi lesquelles 44 zones franches ont été sélectionnées qui concernent les quartiers les plus touchés par l'exclusion économique et urbaine.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

Tél. : 01 40 77 85 01

Diffusion par abonnement uniquement
200 francs par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC